

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION**
21 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
21 septembre 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	09	A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Corinne DROUEN.
Votants	13	

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 1^{er} OCTOBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Corinne DROUEN, Monsieur Éric ESTRIER, Madame Catherine FILIPOV, Madame Anne JOSEPH, Madame Catherine LEFEBVRE, Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Didier PAPELOUX, Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS : Monsieur Michel DABOUT donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER, Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE.

RENOUVELLEMENT DE 56 LANTERNES SUR MATS

Le SDEC Energie nous informe que 56 lanternes sur 53 mâts sont à renouveler sur l’ensemble du bourg de la commune pour un montant de 89 950,99€ TTC dont 50 913,70€ reste à la charge de la commune.

Au budget primitif, le Conseil avait prévu le remplacement de 48 lanternes pour un montant de 45 050€ soit 5 863,70€ en plus.

Le Conseil Municipal demande au SDEC Energie de laisser les fûts et les lanternes qui vont être remplacés au service technique de Villerville.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés.

ACCEPTE de signer l’acte d’engagement pour le renouvellement des 56 lanternes pour un montant de 89 950,99€ TTC dont 50 913,70€ reste à la charge de la commune.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

